

Date de dépôt : 27 juin 2012

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Christina Meissner :
Embauche massive de personnel à l'Office des bâtiments :
quelles en sont les raisons ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 29 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

L'annonce par l'ex-Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) de l'embauche pour l'office des bâtiments (OBA) de 26 nouveaux collaborateurs, dont 20 postes supérieurs, a surpris toute la République au vu de son ampleur. Il faut dire que la dépense supplémentaire engendrée n'est pas anodine : elle viendra alourdir la masse salariale de l'Etat de plus de trois millions de francs par an. En cette période de crise, caractérisée par une dégradation de la situation financière de l'Etat de Genève, toute hausse des charges doit apparaître comme absolument nécessaire pour être justifiée.

Or, pour un recrutement de personnel d'une telle envergure, le citoyen contribuable pourrait s'attendre à davantage d'explications quant aux missions qui seront dévolues à ces personnes et quant au rôle de ces nouveaux collaborateurs dans le fonctionnement de l'office des bâtiments.

Il faut dire que l'OBA, et le DCTI en général, ont connu de nombreux départs, avec pour corollaire l'arrivée de nouveaux collaborateurs ne connaissant pas « l'histoire » de l'office. Il résulte de cet état de fait une perte de la mémoire des lieux, des chantiers, des travaux effectués. Les nouveaux venus devront encore s'en imprégner avant de pouvoir se les approprier. Or, les défis que doit relever l'OBA sont de taille : le projet OLEG (Optimisation des locaux de l'Etat de Genève), mis en route en 2009, n'a pas (encore) donné les résultats escomptés. Il faut dire que les loyers

payés par l'Etat continuent à progresser et que ce dernier loue toujours davantage de surfaces dont le prix payé par mètre carré est de plus en plus élevé, comme cela est notamment le cas pour les surfaces louées dans le nouvel immeuble SI Saint-Georges Center SA.

Pour ces raisons, il conviendrait que le Conseil d'Etat expose la stratégie que l'OBA, faisant désormais partie du Département de l'urbanisme, entend suivre. Nous pouvons nous poser la question de savoir comment ces nouveaux collaborateurs, qui ne disposent pas nécessairement de « la mémoire de l'office » s'intégreront et quels seront leur rôle et leur place dans l'organisation dudit office.

Peut-on espérer que cette embauche massive de collaborateurs sera à même de mettre un terme à l'instabilité chronique de l'OBA aux fins de mettre en œuvre les principes de l'OLEG, de parvenir à un entretien acceptable du patrimoine immobilier de l'Etat, et enfin que l'OBA travaille comme une régie ?

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il exposer les raisons qui commandent d'après lui l'embauche de 26 nouveaux collaborateurs à l'OBA et les objectifs stratégiques que cet office entend réaliser grâce à ces nouveaux collaborateurs ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La structure de l'office des bâtiments (OBA) a été réorganisée ce printemps afin de lui permettre de mieux remplir ses missions dans le contexte d'une forte augmentation des investissements de l'Etat de Genève entre 2005 et 2010. Cette réorganisation tient compte d'observations et de recommandations émises par l'Inspection cantonale des finances et par la Cour des comptes. Il s'agit d'augmenter les compétences de contrôle de gestion, de gestion de la qualité et de planification de l'office, précisément en raison des défis évoqués par la députée dans son interpellation. Les missions principales de l'OBA restent par ailleurs inchangées: construire, entretenir, exploiter et gérer le patrimoine immobilier de l'Etat.

Cette réorganisation, fondée sur les résultats de l'audit organisationnel mené par la direction générale de l'OBA, a modifié 15 postes, dont 11 ont fait l'objet d'une publication dans le bulletin des places vacantes (BVR) de l'Etat. Le chiffre de 26 nouveaux postes évoqué dans l'interpellation relève donc d'une mauvaise compréhension. Cette réorganisation s'effectue sans création de poste supplémentaire, par la réévaluation à la baisse d'une fonction de direction et des réallocations internes. Elle n'a pas d'influence sur le budget de l'OBA en équivalent temps plein (ETP). A ce jour, le processus de recrutement est en cours et nous ne pouvons pas encore indiquer pour l'instant combien de ces postes pourront être pourvus à l'interne.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER